

à Monsieur le Préfet de l'Ain

Monsieur le Préfet,

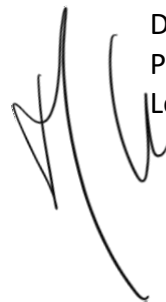
Les personnes qui sont actuellement hébergées dans le cadre du plan froid vont être, pour beaucoup, invitées à quitter leur hébergement très prochainement. De façon identique les personnes originaires en demande d'asile, ayant été déboutées de leur demande par la CNDA et de ce fait amenés à quitter leur centre d'accueil, risquent de se retrouver à la rue si aucune solution de mise à l'abri ne leur est proposée.

Ces personnes, comme les sans domicile fixe, du fait de leur état de santé, de leur difficulté d'accès aux soins, de leur impossibilité d'accès à un minimum d'hygiène, deviendront non seulement des possibles vecteurs du covid-19 mais présentent un risque majoré de développer des formes graves de la maladie.

Le Samu Social en Île de France a rapporté des cas de contagion et des cas confirmés dans cette population, il est vraisemblable que notre région, notre département peuvent être également touchés.

C'est pourquoi, Monsieur le préfet, je vous demande expressément de bien vouloir donner des directives pour que soient prolongées les conditions de mise à l'abri de ces personnes durant l'épidémie, du fait de leur vulnérabilité et du fait de leur possible contagiosité.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mon profond respect.



Docteur Michel ARGOUSE
Président des A.F.T.
Les Amis du Foyer du Trève

Copie à :

- Monsieur le Médecin de l'Agence Régionale de Santé
- Monsieur le Président de l'Ordre des Médecins pour le département de l'Ain